

AUTOMNE 2023



www.coleraine.qc.ca



Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine

INFO



MUNICIPALE

À LA UNE

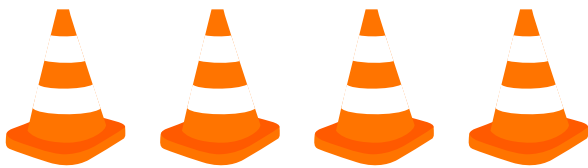
NOUVEAUTÉ - INFO-MUNICIPALE

C'est avec plaisir que nous avons préparé cette feuille d'information municipale afin de vous tenir informés de ce qui se passe au sein de votre municipalité. Depuis plusieurs années, nous publions l'information sur notre site Internet et sur Facebook. Afin de rejoindre le plus de citoyens possible, la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine a décidé d'opter pour le retour d'une feuille d'information municipale qui sera envoyée par la poste à tous les résidents permanents de la municipalité. Il y aura un envoi par saison.

SOIRÉE D'INFORMATION - RÉSIDENTS DE VIMY

En compagnie des 3 Monts
Chalet des sports - Vimy Ridge
Mercredi 25 octobre - 18h30

TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT



Des travaux de réfection de la chaussée sont actuellement en cours dans le secteur du Grand lac Saint-François, plus précisément sur la rue des Pins. L'équipe poursuivra ensuite au Lac Rond.

AVIS À TOUS : Veuillez prendre note qu'il se peut que la municipalité souffle la neige sur les terrains privés. Il est donc suggéré de baliser votre terrain en conséquence, de protéger vos arbres et vos haies avec le matériel destiné à cet effet.

DATES IMPORTANTES

1er octobre : Installation de l'abri d'auto permise.

Semaine du 8 octobre : Rinçage du réseau d'aqueduc dans le secteur urbain.

Semaine de la prévention des incendies.

Lundi 9 octobre : Congé férié de l'Action de grâce. Les bureaux municipaux seront fermés.

Dimanche 5 novembre : Dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5, n'oubliez pas de reculer votre heure. Changez les piles de vos détecteurs.

Lundi 6 novembre : Assemblée régulière du mois, dès 19 h à l'hôtel de ville.

Jeudi 9 novembre : Collecte des résidus verts disposés dans un sac de papier destiné à cet effet et placés sur le bord du chemin, pour tous les secteurs.

Du 13 au 27 novembre : Inscription pour le tirage des salles municipales pour Noël 2024 et Jour de l'An 2025 (s'il y a des inscriptions).

Dès le 15 novembre : Interdiction de stationner dans les rues entre 23h et 7h.

1er décembre : Tirage pour les inscriptions des salles municipales (s'il y a des inscriptions).

Semaine du 3 décembre : Rinçage du réseau d'aqueduc dans le secteur urbain.

Lundi 4 décembre : Assemblée régulière du mois, dès 19 h à l'hôtel de ville.

Du 22 décembre au 5 janvier : Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes. De retour le lundi 8 janvier.



Joyeuses Fêtes



LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE



Centre sportif Odilon Grenier : Les séances libres gratuites du dimanche : patinage pour tous à 10 h, hockey pour les 12 ans et moins à 11 h et hockey pour les 13 ans et plus à 12 h.

Nouveauté cette année : Patinage libre les mercredis de 16 h à 16h50 et Hockey libre pour tous de 17 h à 18h20.

Des séances sont parfois offertes lors des congés scolaires de l'École Sainte-Bernadette. Consultez le calendrier des séances sur notre site Internet.

Halloween et Noël 2023 : Restez à l'affût pour connaître la programmation des activités.

Location des salles municipales : Pour la location d'une salle pour le temps des fêtes ou à tout autre moment dans l'année, 418 423-4000 poste 225.

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

Club de l'Âge d'or

Les lundis : Baseball-poche à 13 h

Les mardis : Bingo à 19 h

Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h

Les jeudis : Pétanque à 13 h

2e et 3e vendredis du mois : Tournoi de cartes 500 à 19 h

Cercle des Fermières

Tricot social : Le 16 octobre dès 13 h, les autres dates demeurent à confirmer. (Lucie, 418 423-2992)

Comité de Noël et pompiers volontaires

Noël des enfants le samedi 9 décembre à l'aréna



URBANISME

En tout temps, vous devez téléphoner au 418 423-4000 poste 227 pour un rendez-vous avec Mme Perrine Jézéquel, inspectrice et responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement pour vous assurer de sa présence au bureau.

RAPPELS IMPORTANTS

- Borne-fontaine : si vous en avez une près de chez vous, gardez-la déneigée.
- Sorties de secours (fenêtres, balcons et portes) doivent être déneigées et déglacées après chaque chute de neige.
- Chauffage auxiliaire, vous devez maintenir une distance d'au moins 1 mètre entre un système de chauffage auxiliaire (chaufferette) et les matériaux combustibles (murs, rideaux).
- Entretenez l'appareil de combustion au bois, le système d'évacuation et la cheminée régulièrement. Entreposez les cendres, à l'extérieur et loin des bâtiments, dans un contenant métallique, car elles demeurent actives plus de 72 heures.
- Protégez votre boîte postale, si vous êtes en secteur rural et installez des balises pour délimiter votre terrain.
- Il est interdit de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h jusqu'au 1er avril inclusivement, neige ou pas et de jeter de la neige dans les rues ou faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
- Veuillez ne pas laisser votre véhicule dans la rue lors de l'opération déneigement.
- **IMPORTANT** - Si vous êtes en secteur rural, affichez votre numéro civique de façon perpendiculaire à la rue afin qu'il soit visible des deux côtés dans le but d'aider au travail des services d'urgence.

Pour toute question : Alex Simoneau
Coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire
418 423-4000 poste 225